

Une nécessaire démocratie participative ?

Dans un contexte de défiance envers les politiques et de records d'abstention aux élections, la loi définit, depuis une vingtaine d'années, différentes formes pour une démocratie de plus en plus participative qui associe davantage le citoyen à la vie politique.

La « concertation de communication » reste, hélas, la forme la plus courante. Les réunions publiques où la parole est essentiellement donnée aux élus et à quelques experts, offrent l'apparence d'un dialogue avec les citoyens ; en réalité, le public est essentiellement passif et sa parole, sans effet sur les projets. Pourtant, à l'heure des économies budgétaires et des crises économiques endémiques, la démocratie participative peut être facteur d'efficacité (gain de temps, de deniers publics, apaisement social...) et remet l'humain au centre de la décision.

Pour participer, le citoyen doit d'abord être informé. Or le nombre et le niveau d'information accessible (par exemple « Open data » de Toulouse Métropole) et la consultation des dossiers avant les prises de décision constituent, malgré les évolutions législatives et la transparence de façade, une course d'obstacles. Cela illustre la réticence des politiques à partager l'information, à débattre et à prendre en compte l'opinion des citoyens.

L'APCVEB milite pour une réelle concertation basée sur un accès facilité à l'information. Impliquée par le passé dans les Comités Consultatifs, l'Agenda 21, ou le groupe de travail de l'Ecoquartier de Vidailhan, l'association a obtenu en 2015 un agrément Environnement, lui permettant d'être consultée en amont des enquêtes publiques. Elle a promu concertation et transparence dans une charte signée par les candidats à la dernière élection municipale, puis a obtenu du nouveau maire la création d'un COncil de DEveloppement local constitué de membres volontaires de la société civile. Les travaux du CODEV ont débuté en janvier 2017 et un avis vient d'être publié (voir notre site) en réponse à la saisine du Maire : « Peut-on préserver une commune entre ville et campagne ? Comment ? ».

La loi, les technologies et les aspirations des citoyens convergent pour permettre une intégration des citoyens dans l'élaboration des projets publics. Pour que la démocratie participative puisse réellement s'exprimer, les citoyens devront continuer à monter en compétence pour aiguïser leurs analyses et les élus devront comprendre qu'associer les citoyens en amont des grandes décisions est un atout majeur.

Attention ! Notez notre nouvelle adresse postale :

APCVEB
13 Rue de Bigorre
31130 BALMA

✉ apcveb@free.fr
🌐 apcveb.free.fr



Devenez Observ'acteur !

⇒ Voir page 3

✉ biodiv.balma@free.fr
🌐 biodiv.balma.free.fr



+Biodiv.Balma

Plus de **5800** observations et **760** espèces

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion pour l'année 2018.

Nom prénom :

Adresse :

Tél :

courriel :

Ce talon est à découper et à retourner à

APCVEB - 13 Rue de Bigorre - 31130 BALMA

accompagné d'un chèque à l'ordre de l'APCVEB :

10 € par personne ou 16 € par famille

Assemblée Générale le 21 mars 2018 à 20 h 30

Salle Audio Ecole Marie Laurencin

Ouverte à tous les balmanais

PLUiH : épais brouillard

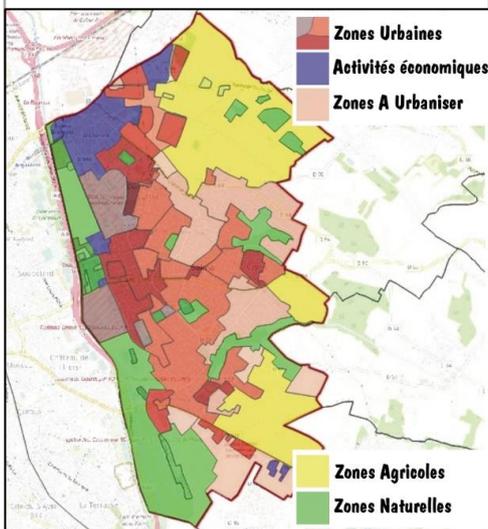
Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat de Toulouse Métropole publié fin 2017, repose sur 76 documents dont la lecture, même pour des spécialistes, s'avère laborieuse.

Pour Balma, la carte d'ensemble a été remplacée par un puzzle de 41 pages. Le règlement écrit a été éclaté en dispositions communes, en dispositions spécifiques liées à la zone et en règles graphiques, le tout devant être combiné pour reconstituer les règles applicables à une parcelle !

L'absence de cartes d'ensemble nous dépossède des moyens nécessaires pour comprendre et analyser les orientations générales du projet urbain.

Cette complexité n'est pourtant pas une fatalité, comme le montrent les sites internet d'autres métropoles consacrées au même sujet. L'APCVEB la déplore et met à disposition de tous des synthèses cartographiques sur Balma.

Sur le fond, la trame verte et bleue, imposée par la loi pour contribuer à préserver la biodiversité, apparaît timidement et souffre de lacunes et de discontinuités. La notion d'espaces de biodiversité est même utilisée avec une certaine ambiguïté



Pour permettre une analyse du projet, l'APCVEB propose sur son site une synthèse cartographique. Par exemple, sur cette carte, on constate l'étalement de l'urbanisation permis par le projet.

qui associe zones de loisirs (stades, aires de jeux) et préservation des milieux naturels, l'un et l'autre pouvant être incompatibles.

L'accueil des populations promu par ce PLUiH ne s'accompagne pas d'une identification forte des centralités, ni de réserves foncières suffisantes pour accueillir de nouveaux équipements publics et redimensionner la voirie structurante en accord avec une nécessaire densification.

Enfin les dispositions générales sur la qualité architecturale, paysagère et environnementale, les règlements des zones sont moins précis que ceux du PLU et laissent donc une large part à l'interprétation subjective, source potentielle de litiges.

La dispersion et la multiplicité des informations ne permettent pas facilement au citoyen de connaître l'ensemble des règles qui lui sera applicable, ni de comprendre ce qui changera réellement.

Noir c'est noir ! Il n'est jamais trop tard !

Dans notre lettre de 2004, nous faisons allusion aux nuisances générées par la pollution lumineuse, phénomène bien connu des astronomes amateurs contraints de s'éloigner de la métropole urbaine pour observer étoiles et planètes.

Energie

De substantielles économies d'énergie peuvent être réalisées grâce à des solutions de modulations d'éclairage :

- utilisation de réflecteurs efficaces pour renvoyer la lumière vers le bas,
- utilisation de lampadaires à LED (à condition de ne pas en abuser),
- utilisation d'éclairages passifs (bornes réfléchissantes, catadioptriques...),

- dispositif de détection de présence de piétons et de modulation de l'intensité lumineuse,
- dispositif d'allumage à l'aide d'une application smartphone (expérience Préfailles 44)...

Biodiversité

Grâce à notre piège photographique, nous avons observé de nombreuses espèces balmanaises très actives la nuit : blaireaux, renards, sangliers, lapins, chevreuils... Sous la recommandation de l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, la notion de « trame nocturne » est entrée dans la loi biodiversité depuis 2016 afin de protéger la biodiversité animale et végétale qui a besoin d'une nuit de qualité pour vivre.

L'APCVEB demande qu'une réflexion soit amorcée au niveau local pour optimiser l'éclairage public sur notre commune (en particulier dans les rues équipées d'anciens lampadaires) et définir des périodes d'extinction aux heures où l'éclairage est inutile.



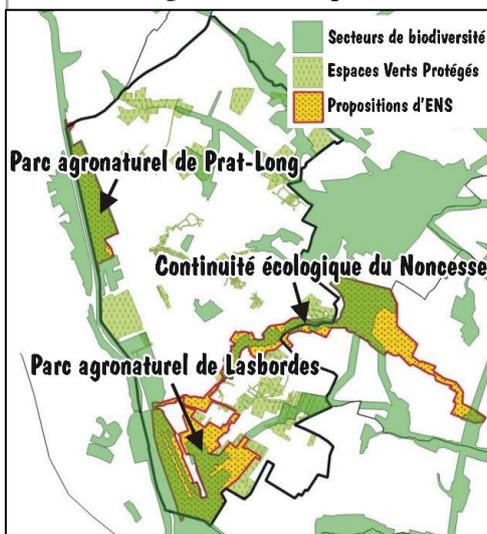
*« Pourquoi tu éclaires, pourquoi tu éteins ? » dit le Petit prince à l'allumeur de réverbères.
« Parce que c'est la consigne ! »*

Des Espaces Naturels (très) Sensibles

Dans le cadre de nos actions pour protéger la biodiversité et les zones les plus fertiles de Balma, nous avons déposé avec d'autres associations (« Terre de liens », « Les jardins familiaux de la Garonne » et le « Collectif Terres Fertiles ») des pré-candidatures pour la création d'Espaces Naturels Sensibles dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Départemental. Nous avons prioritairement réfléchi à trois espaces dans Balma (détails sur notre site) mais nous envisageons d'étendre notre réflexion au Nord-Est de Balma.

Le premier à Prat-Long concerne la protection du corridor écologique le long de l'Hers et à la mise en valeur des terres agricoles encadrées par les jardins familiaux. Le deuxième vise la protection de la biodiversité du Noncesse, mise en danger à sa

source par la zone industrielle de Flourens, ainsi que sa renaturation et son élargissement depuis la cité



Pour la première fois, la trame verte et bleue (secteurs de biodiversité) apparaît dans un document d'urbanisme (PLUiH). On y déplore le manque de continuités écologiques est/ouest nécessaires pour un maillage utile à la biodiversité.

HLM de Lasbordes jusqu'au point de confluence avec l'Hers. Cet espace permettrait la première continuité écologique est/ouest de Balma. Le troisième, plus ambitieux, est un aménagement de la zone la plus sauvage de Balma, conjuguant zones humides, chemins creux et productions agroécologiques, en vue de la protéger d'une extension urbaine menaçante figurant sur les documents d'urbanisme (plus de 30 000 habitants envisagés sur ce secteur).

Des élus de Balma et de Flourens, sont intéressés par notre initiative et il est envisagé de développer ces dossiers ensemble dans un esprit de co-construction. Ces projets sont également soutenus par le CODEV de Balma.

A suivre sur le site de l'APCVEB...

Biodiversité : on s'était dit rendez-vous dans 10 ans

Fin 2008, le site web participatif Biodiv.Balma était lancé par l'APCVEB en tant que porteur d'une action de feu l'Agenda 21 de la ville de Balma. L'ambition était de sensibiliser les balmanais à cet aspect majeur de l'environnement, et ainsi mieux orienter les projets d'aménagement. Dix ans plus tard, où en sommes-nous ?

En novembre 2017, 15000 scientifiques ont lancé un 2^{ème} appel, 25 ans après « l'Avertissement des scientifiques du monde à l'humanité », dans lequel la perte de biodiversité tient une place primordiale. Cet avis de niveau mondial est tout autant porteur de sens au niveau de la métropole toulousaine en forte croissance.

Au niveau national, la lutte contre l'érosion de la biodiversité ordinaire est affichée comme une priorité par

le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au niveau local, l'APCVEB poursuit



l'Inventaire participatif de la Biodiversité sur la commune de Balma lancé pour 2017 et 2018 avec la Mairie et l'association Nature Midi-Pyrénées. 700 nouvelles observations ont pu être collectées en 2017 grâce à une quinzaine d'observateurs réguliers, soit un millième de la population communale : ensemble, faisons plus et mieux en 2018 !

Depuis 2016, notre base de données est connectée à l'Observatoire de la

Biodiversité de Midi-Pyrénées qui contribue à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Chaque observation déposée sur notre site alimente les analyses permettant de mieux définir et appliquer les actions de protections nécessaires. Cela a permis notamment de classer plusieurs parcelles à Balma.

Plus que jamais chacun peut contribuer: observez, déposez vos observations sur le site web ou venez nous les présenter lors de nos rencontres, chaque mois dans un quartier différent de Balma (annoncé dans l'Agenda de Balma, notre site web ou notre page Facebook). Ou venez nous voir lors du point d'avancement du Grand Inventaire le samedi 24 mars après-midi au Compas : nous souhaitons vous y voir très nombreux !

Le fond de l'air effraie...

L'évolution de la qualité de l'air a récemment suscité la mise en place de mesures comme la limitation de vitesse aux abords de Toulouse et la vignette Crit'Air. Ces décisions s'appuient notamment sur les mesures des stations qui enregistrent en continu des paramètres comme l'ozone et les microparticules. Mais leur nombre limité ne permet pas d'avoir une vision fine des écarts de qualité en différents points d'une ville.

Le laboratoire Géosciences Environnement Toulouse (CNRS) a eu l'idée d'exploiter l'écorce des arbres comme capteur naturel de



particules. Cela permettra de multiplier les points de mesure pour un faible coût.

Pour soutenir ces travaux de recherche, l'APCVEB a proposé que ses adhérents disposent, dans Balma, une vingtaine de « capteurs » de 2 cm² environ, constitués d'échantillons d'écorce. Les premiers résultats, attendus sous six mois, permettront de comparer qualitativement les différents points de collecte.

Aérodrome : sur la piste d'une nouvelle charte ?

Lors de la dernière réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Lasbordes, l'APCVEB a justifié l'urgente nécessité de mettre à jour la « Charte de qualité de l'environnement de l'aérodrome » signée en 2004. En effet, l'utilisation pour les tours de piste de nouveaux

types d'avions remet en cause le respect de certaines dispositions de l'actuelle charte.

Par ailleurs, la gestion de l'aérodrome par Toulouse Métropole (TM) jusqu'à mi-2017 n'était pas satisfaisante. Les dysfonctionnements reconnus par le représentant de TM ont été clairement mis en évidence en séance :

- Statistiques imprécises sur les mouvements annuels, divergence d'interprétation entre TM et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile ;
- Suppression du répondeur téléphonique dédié aux plaintes des riverains contrairement à la

décision prise lors de la précédente réunion de la Commission ;

- Aucune nouvelle de la balise d'enregistrement sonore installée par TM en 2015 ;
- Classement « Calipso » des avions en fonction de leur niveau sonore : chiffres optimistes et incohérents avec ceux précédemment communiqués ;
- Information très incomplète sur les plaintes des riverains (date, heure, origine...).

Le mutisme des usagers (aéroclubs, pilotes...) sur tous ces points et le fait que nous attendions toujours le compte rendu de cette réunion sont également pour nous sources d'inquiétude. A suivre...



C'est un jardin extraordinaire

Depuis cinq ans, l'APCVEB co-anime l'atelier jardin avec les enseignants de Sciences et Vie de la Terre.

Les trois premières années ont été consacrées à créer le jardin.

Depuis deux ans, les élèves utilisent les techniques de la permaculture pour son développement.

Ils récoltent la production qu'ils ont semée, bouturée, rempotée, arrosée...

Les élèves du « club jardin » témoignent : « Cette année, nous avons été étonnés par de nouvelles innovations : les nombreuses plantations (arbres fruitiers, fleurs) et les différentes installations et techniques instaurées pour cultiver, comme la permaculture et les plaques chauffantes dans la serre. Nous sommes aussi très impressionnés par tant de végétation dans un collège. Toutes ces actions sont financées à la fois par les

ventes d'une partie des récoltes des années précédentes et par le Foyer Social Éducatif du collège Jean Rostand. »

